

	Fortement positif (permanent et / ou direct)	Faiblement positif (non permanent et / ou indirect)	Vigilance faible	Vigilance forte	Fortement négatif									
Composante	Atténuation du CC (énergie et GES)				Adaptation au CC									
Enjeux associés	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les effets du changement climatique en réduisant drastiquement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire grâce à la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles ; • Accélérer la production d'énergie renouvelable locale afin de réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies importées et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ; • Faire de la politique climatique en intégrant tous les impacts sociaux associés et notamment cherchant à réduire la précarité énergétique ; • Accompagner l'acceptation des projets par les habitants. 				<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le territoire, en améliorant la connaissance des risques et en intégrant la gestion de ces risques dans tous les aménagements du territoire • Adapter le parc de logements : limiter les fragilisations face au retrait-gonflement des argiles, favoriser le confort d'été et limiter les passoires énergétiques • Protéger la biodiversité et adapter les forêts et les plantations, en travaillant sur les différentes essences, et sur la prévention du risque incendie • Anticiper la raréfaction de la ressource en eau : réduction des consommations et anticipation des potentiels conflits d'usage à venir • Protéger les populations vulnérables, notamment aux vagues de chaleur 					<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réduction des é • Dé 				
	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRAADDET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRAADDET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon					
Adaptation	<p>L'axe adaptation de la stratégie ne fait pas le lien avec les enjeux d'atténuation aux changements climatiques. Cela présente un risque d'actions d'adaptation qui entraînent une hausse des émissions, ou encore d'actions de réduction qui puissent aller à contre sens de l'adaptation.</p> <p>Un point de vigilance est ici apporté du fait de l'absence de rédaction détaillée de la stratégie et des objectifs associés.</p>	<p>Il est recommandé de davantage faire le lien entre la stratégie d'adaptation et la stratégie d'atténuation au changement climatique, pour s'assurer que les stratégies et plans d'actions ne nuisent ni à l'adaptation, ni à l'atténuation.</p>	<p>L'axe adaptation de la stratégie fait bien le lien avec les enjeux d'atténuation, notamment par son esprit transversal. Grâce à l'instauration de la grille d'évaluation des impacts, les axes stratégiques ayant une incidence sur l'adaptation au changement climatique sont mis en avant.</p> <p>La stratégie est plus détaillée, elle précise les principaux enjeux spécifiques du territoire, et souligne le besoin d'une meilleure connaissance des vulnérabilités, au-delà de celles déjà connues.</p> <p>Bien qu'il soit délicat de définir des objectifs quantitatifs en lien avec l'adaptation, des objectifs de moyens pourraient être avancés.</p>	<p>L'impact "adaptation" de la grille d'impact de la stratégie n'est pas présent dans tous les axes, et pourrait l'être. Même si l'icône d'impact n'apparaît pas directement dans l'axe stratégique, l'adaptation peut être mentionnée dans le corps du texte. Par exemple, l'axe "Mobilité" ne mentionne pas l'adaptation au changement climatique des infrastructures de transport, qui sont pourtant bien traitées dans l'axe "Adaptation". Un renvoi à cet axe pourrait être fait.</p>	<p>La stratégie s'appuie sur le PNACC 2 ainsi que sur le plan d'action national 2022-2024 pour la gestion des eaux pluviales.</p> <p>La stratégie d'adaptation contient trois axes : -Maitriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé et dans les bâtiments. -Assurer une gestion concertée des usages de l'eau et lutter contre les inondations. -Accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire, définir des stratégies d'adaptation face aux aléas climatiques.</p>	<p>Il semble opportun de prendre en compte l'évolution du PNACC (PNACC 3) dans le cadre de la stratégie d'adaptation.</p> <p>Il serait bon de citer la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité globale du territoire (type TACCT) + l'élaboration d'un plan d'adaptation dans le dernier axe de la stratégie.</p>	<p>La stratégie s'appuie sur le PNACC 2100, le PNACC 3 ainsi que sur le plan d'action national 2022-2024 pour la gestion des eaux pluviales.</p> <p>La stratégie d'adaptation contient quatre axes : -Rafraîchir les zones urbaines. -Assurer une gestion concertée des usages de l'eau -Améliorer la résistance du territoire lors des périodes d'inondations -Accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire, définir des stratégies d'adaptation face aux aléas climatiques.</p> <p>Dans la seconde version de la stratégie, la question des inondations a été séparée de cette gestion concertée des usages de l'eau. De plus, l'objectif de "rafraîchissement des zones urbaines" permet un objectif plus large que celui fixé dans la première version, qui se limitait aux zones de bâtiments.</p>	<p>Il serait bon de citer la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité globale du territoire (type TACCT) + l'élaboration d'un plan d'adaptation dans le dernier axe de la stratégie.</p>	<p>La stratégie contient un item sur la maîtrise des températures en milieu urbanisé et dans les bâtiments, qui peut impacter positivement la qualité de l'air ambiante.</p>					
Aménagement & Construction	<p>La stratégie prévoit - la rénovation du parc résidentiel / tertiaire et la lutte contre la précarité énergétique afin de réduire les consommations énergétiques, substituer le fioul et le gaz par des énergies plus faiblement carbonées. - un volet exemplarité du patrimoine de la collectivité, et de ses politiques publiques. - un axe sur la sobriété des usagers dans le tertiaire privé, mais non explicitement sur le patrimoine de la collectivité. - un axe sur l'aménagement et la construction durable.</p> <p>Un point de vigilance est ici apporté du fait de l'absence de rédaction détaillée de la stratégie et des objectifs associés.</p>	<p>La stratégie pourrait inclure la notion de "sobriété" dans l'ensemble de ses axes stratégiques -> résidentiel, tertiaire, patrimoine public. Cela permet de montrer que la sobriété est l'affaire de tous, et non uniquement des acteurs privés comme cela se traduit à première vue.</p>	<p>La stratégie urbanisme est davantage détaillée. La question de la sobriété, très peu traitée dans la première version, est désormais intégrée dans la grille d'analyse des impacts de chaque axe stratégique, ce qui permet de placer cet enjeu au cœur de la planification.</p> <p>Les objectifs chiffrés semblent cependant moins ambitieux que le scénario réglementaire malgré une exploitation à priori poussée des potentiels de réduction existants</p>	<p>Il est recommandé d'intégrer des objectifs plus proches possibles des ambitions régionales et nationales en lien avec l'axe stratégique urbanisme exposé, notamment des objectifs chiffrés sur la désimperméabilisation des sols ou encore des objectifs de coefficient de réflexion (matériaux clairs sur les toitures) au sein des futures constructions.</p>	<p>L'axe stratégique "adaptation" contient un item dédié à la maîtrise de l'augmentation des températures en milieu urbanisé et dans les bâtiments.</p> <p>L'axe stratégique "urbanisme" favorise l'adaptation au changement climatique grâce à la rénovation du parc résidentiel et tertiaire.</p>	<p>La stratégie d'adaptation pourrait davantage faire le lien avec les questions d'urbanisme, notamment en intégrant des axes / sous-axes / pistes telles que : -Introduire ou renforcer la présence de la nature en milieu urbain -Intégrer les différents risques présents sur le territoire dans les nouveaux aménagements (infrastructures, bâtiments, etc.), notamment les risques littoraux ou les risques d'inondations -Intégrer la notion de confort d'été des bâtiments lors de leur conception et de leur rénovation -Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et s'inscrire dans les objectifs du ZAN -Agir sur les formes urbaines (densité, diversité, etc.)</p> <p>Grâce à la mise en place de la grille d'impact, l'axe urbanisme fait le lien avec l'adaptation au changement climatique au travers de trois de ses axes.</p>	<p>L'axe urbanisme pourrait davantage faire le lien avec les questions d'adaptation, au-delà de l'icône d'impact, notamment en intégrant des éléments tels que : -Introduire ou renforcer la présence de la nature en milieu urbain -Intégrer les différents risques présents sur le territoire dans les nouveaux aménagements (infrastructures, bâtiments, etc.), notamment les risques littoraux ou les risques d'inondations -Intégrer la notion de confort d'été des bâtiments lors de leur conception et de leur rénovation -Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et s'inscrire dans les objectifs du ZAN -Agir sur les formes urbaines (densité, diversité, etc.)</p> <p>Ces éléments sont parfois traités dans le plan d'action, mais ne sont pas directement cités dans la stratégie.</p>	<p>La stratégie urbanisme n'est pas encore formalisée par écrit. Le lien n'est donc pas établi directement dans cet axe avec les enjeux de qualité de l'air.</p> <p>Un axe transversal "améliorer la qualité de l'air" de la stratégie mentionne le fait que Redon ne dispose pas de station de mesure, bien que la qualité de l'air soit bonne. Cet axe transversal mentionne des enjeux associés aux activités agricoles (concentration de polluants issus de ces activités), résidentielles (bois énergie) et tertiaire (concentration d'activités industrielles). Ainsi, sont mentionnées des stratégies basées sur la baisse des émissions et consommations énergétiques du territoire, la réduction des intrants et produits phytosanitaires, ainsi que la promotion d'un usage performant du bois-énergie.</p>						
Mobilité	<p>L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail.</p> <p>Le scénario retenu permet de réduire les consommations énergétiques du secteur transport et sa contribution au changement climatique ainsi que les émissions de polluants.</p> <p>Les axes stratégiques "mobilité" évoqués sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la multimodalité permettant l'accès au train et à l'autopartage - développer les liaisons douces et intercommunales - favoriser les alternatives à l'autosolisme - réduire les besoins de déplacements et engager des réflexions sur la place de la voiture dans les centres bourgs / villes - maintenir l'implantation de services et commerces dans les centres bourgs / villes. 	<p>Ainsi, il est recommandé de veiller à la prise en compte de la logistique (optimisation des livraisons, mode de transport utilisé, positionnement et accessibilité des zones de livraison, études de substitution du fret routier par du fret non routier (ferroviaire ?) ou cyclologique...) dans la stratégie de mobilité, de définir des objectifs de réduction de l'usage des véhicules individuels carbonés, de mentionner des objectifs de parts modales (complétés par des parts modales ponctuelles par zone : centre-ville, zones rurales...). Aussi, il est recommandé de mentionner le développement des énergies renouvelables dans les infrastructures de mobilité, en lien avec l'axe "énergie" (ex : ombrières dans les aires de stationnement/covoiturage). Enfin, il s'agira de veiller à la prise en compte du suivi de l'offre et de la demande en transports collectifs dans la stratégie, qui n'est pas explicitement évoquée dans les axes stratégiques.</p>	<p>La stratégie mobilité, dans sa seconde version, est plus détaillée. De plus, elle intègre un nouvel axe "Étudier l'opportunité de transport de marchandises alternatifs et de logistique urbaine optimisée".</p> <p>Des objectifs chiffrés d'évolution des parts modales ou en lien avec les pratiques de mobilité des usagers sont évoqués dans les descriptions des actions n°1 et n°2.</p> <p>Les objectifs chiffrés semblent cependant légèrement moins ambitieux que le scénario réglementaire malgré une exploitation à priori poussée des potentiels de réduction existants</p>	<p>Il semble nécessaire de pousser la connaissance des potentiels de réduction de consommation d'énergie et d'émission de GES pour renforcer les objectifs associés et se rapprocher des objectifs réglementaires</p>	<p>L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail.</p> <p>A première vue, l'adaptation au changement climatique pourrait infuser au travers de l'ensemble des sous-axes.</p> <p>Par exemple, les différents axes cités favorisent l'augmentation du recours aux modes actifs. La prise en compte du confort d'été, pour les modes actifs, qui permettra d'atténuer l'exposition des populations aux risques climatiques, n'est pas explicitement évoquée.</p>	<p>Il est recommandé d'inscrire la prise en compte du confort d'été dans la stratégie "mobilité", afin de permettre une transition durable des parts modales tout en tenant compte de l'évolution des conditions climatiques.</p> <p>Il est également recommandé d'identifier les infrastructures les plus exposées (inondation, chaleur, glissement de terrains, etc.), de définir un budget spécifique à l'adaptation du réseau de transport pour couvrir les opérations de maintenance, d'améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des infrastructures et services de transport et se mettre en lien avec les stratégies portées à l'échelle régionale, et de prévoir la mise en place d'actions afin d'adapter les services de transport collectif aux fortes chaleurs.</p> <p>En lien avec la logistique, il est recommandé d'étudier les risques climatiques ou induits susceptibles d'affecter l'acheminement de fournitures essentielles. Cf. mesure 30 du PNACC3.</p>	<p>L'axe mobilité est davantage rédigé. Il ne cite pas pour autant directement l'adaptation au changement climatique. Bien que cela soit traité dans l'axe "adaptation", le lien entre les deux axes pourrait être explicité (faire un renvoi par exemple).</p> <p>Les différents axes cités favorisent l'augmentation du recours aux modes actifs. La prise en compte du confort d'été, pour les modes actifs, qui permettra d'atténuer l'exposition des populations aux risques climatiques, n'est pas explicitement évoquée.</p>	<p>L'adaptation au changement climatique pourrait infuser au travers de l'ensemble des sous-axes : l'icône pourrait intégrer la grille d'impacts, et notamment pour l'objectif "Développer les liaisons douces intra et intercommunales".</p>	<p>L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail.</p> <p>La stratégie "mobilité" permettra une réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration, ce qui aura un impact bénéfique sur la qualité de l'air, grâce à la réduction des distances parcourues notamment en véhicule thermique.</p>					
Economie & Déchets	<p>L'axe stratégique "économie" fait référence au développement de l'économie circulaire, ainsi qu'aux sujets de gestion des déchets et du tourisme. Cet axe prévoit les sous-axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les circuits courts et les partenariats locaux - développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises (EIT) - promouvoir l'usage des matériaux biosourcés - réduire les déchets et favoriser le réemploi - améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale du secteur industriel <p>Ainsi, la stratégie "économie", par l'optimisation des flux énergétiques (circuits courts, EIT, efficacité énergétique des procédés industriels, traitement des déchets...) prévoit une baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire.</p> <p>Concernant le tourisme, il ne semble pas v</p>	<p>Bien qu'il constitue un axe transversal "Mobiliser le territoire", il est recommandé de davantage expliciter la question de la sensibilisation des usagers économiques (professionnels, touristes...) à une économie circulaire et durable, et notamment à la sobriété, directement dans l'axe "Economie". Il est recommandé, dans le cadre de la gestion des déchets, de bien distinguer la prévention (réduction des déchets à la source), la collecte, le traitement et la fin de vie des déchets. Même si la collectivité ne dispose pas de l'ensemble des compétences, elle peut influencer sur les décisions.</p> <p>Il est recommandé de prévoir un axe spécifique aux activités touristiques (mobilité, hébergement, consommation, activités). Il est recommandé de prendre en compte le PCAET dans le cadre de l'élaboration du prochain PLPDM.</p>	<p>dans sa deuxième version, plus détaillée. Elle évoque notamment un accent mis sur les synergies entre les entreprises, l'économie circulaire, et affiche un objectif "zéro déchets", en lien avec les objectifs territoriaux macros. La stratégie ne fixe pas d'objectifs chiffrés. Le plan d'actions associé met en avant un ensemble d'actions diverses et complètes, qui couvrent l'ensemble de la thématique.</p> <p>La sensibilisation des entreprises est bien évoquée, mais celle des usagers reste partielle (semble prévue dans le cadre de la valorisation des déchets verts et d'un réseau de référents de consigne, mais cela reste minoritaire pour faire basculer l'ensemble des usagers).</p> <p>Les objectifs chiffrés semblent cependant moins ambitieux que le scénario réglementaire malgré une exploitation à priori poussée des potentiels de réduction existants</p>	<p>Il est recommandé de davantage développer la stratégie de sensibilisation des usagers à la réduction des déchets et à la sobriété de leur consommation, au-delà de la sensibilisation des entreprises, afin de favoriser les changements de comportement individuels des habitants et visiteurs, afin de faire évoluer le besoin, au-delà d'adapter l'offre.</p> <p>Il est également recommandé d'évoquer le tourisme, absent de la stratégie économique.</p> <p>Il semble pertinent de prévoir, lors du renouvellement du PLPDM (2020-2026) une stratégie qui vise non seulement à réduire la production à la source, mais également de</p>	<p>L'axe transversal "adaptation" doit faire le lien avec l'axe "économie". A première vue, les sous-axes de la stratégie adaptation ne prévoient pas de lien explicite avec le tissu économique (vulnérabilité des activités, de gestion des déchets et notamment d'anticiper les risques climatiques et la hausse des températures sur le processus de traitement des déchets, des activités industrielles), ou alors par le biais du sous-axe "accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire" mais ce n'est pas explicité.</p> <p>Les objectifs de déploiement des circuits courts (consommation de produits locaux, EIT) permet de gagner en résilience face aux risques climatiques grâce à la localisation des filières.</p>	<p>Il semble pertinent d'intégrer explicitement à la stratégie un objectif d'étude des vulnérabilités des activités économiques du territoire et de mettre en place / de suivre / d'animer un plan d'actions afin de réduire les risques et d'exploiter les opportunités associées. Par exemple, il s'agira de surveiller la gestion des risques et en particulier sur les sites industriels SEVESO / ICPE.</p> <p>Bien que la collectivité ne dispose pas des "manettes" de décision concernant les activités économiques, elle peut jouer un rôle essentiel de coordination, de mise en dynamique, de facilitation de l'adaptation au changement climatique.</p>	<p>L'axe transversal "adaptation" doit faire le lien avec l'axe "économie". Les sous-axes de la stratégie adaptation ne prévoient pas de lien explicite avec le tissu économique (vulnérabilité des activités, de gestion des déchets et notamment d'anticiper les risques climatiques et la hausse des températures sur le processus de traitement des déchets, des activités industrielles), ou alors par le biais du sous-axe "accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire" mais ce n'est pas explicité. La gestion de crise en lien avec les établissements de santé et voiries / réseaux est, elle, bien intégrée.</p> <p>Les objectifs de déploiement des circuits courts (consommation de produits locaux, EIT) permet de gagner en résilience face aux risques climatiques grâce à la localisation des filières.</p>	<p>Il semble pertinent d'intégrer explicitement à la stratégie un objectif d'étude des vulnérabilités des activités économiques du territoire et de mettre en place / de suivre / d'animer un plan d'actions afin de réduire les risques et d'exploiter les opportunités associées. Par exemple, il s'agira de surveiller la gestion des risques et en particulier sur les sites industriels SEVESO / ICPE.</p> <p>Bien que la collectivité ne dispose pas des "manettes" de décision concernant les activités économiques, elle peut jouer un rôle essentiel de coordination, de mise en dynamique, de facilitation de l'adaptation au changement climatique.</p>	<p>La stratégie prévoit la réduction de la production de déchets, qui permettra de réduire l'impact des déchets sur la qualité de l'air.</p> <p>Aussi, la promotion de l'usage des matériaux biosourcés présente un impact positif sur la qualité de l'air intérieure.</p> <p>L'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels peut réduire les émissions de plusieurs catégories de polluants.</p> <p>Enfin, la globale reterritorialisation des filières économiques par le déploiement de l'économie circulaire permettra notamment la réduction des déplacements (fossiles) et ainsi une baisse de la pollution atmosphérique.</p>					

<p>Santé et environnement</p> <p>L'axe "santé et environnement" de la stratégie intègre les enjeux associés aux ressources (sol, eau, air) ainsi qu'aux espaces naturels et agricoles.</p> <p>Le titre de l'axe n'évoque pas explicitement la prise en compte de l'agriculture et de l'alimentation, qui sont pourtant traités dans cette partie.</p> <p>L'axe "santé et environnement" prévoit les sous-axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre l'artificialisation des sols, protéger et mettre en valeur les puits de carbone - préserver la ressource en eau et en améliorer la qualité - poursuivre la transition alimentaire vers une alimentation saine, locale et durable grâce à une agriculture en circuit court - accompagner l'adaptation des pratiques du secteur agricole pour atténuer les GES et favoriser la séquestration 	<p>Il est recommandé de reformuler l'axe "Santé et environnement", qui ne fait pas explicitement référence à l'agriculture et à l'alimentation.</p> <p>Il semble opportun de reformuler la "mise en valeur des puits de carbone", terme confus qui ne fait pas allusion au développement des puits de carbone.</p> <p>Il serait approprié de faire le lien entre l'agriculture et l'énergie, en citant la place de l'agriculture sur le développement des ENR.</p> <p>Pas d'objectif sur le maintien/développement des haies : au-delà de la séquestration carbone, les haies ont également un rôle pour le développement des ENR (bois de chauffage), peuvent-être un complément de revenus, un appui aux continuités écologiques et un outil de lutte contre l'érosion des sols.</p> <p>Il est recommandé de faire de remonter la lutte</p>	<p>L'axe "santé et environnement" a été renommé "Environnement : Préserver nos ressources naturelles et agricoles pour une meilleure résilience". Cela permet de mettre en avant les questions agricoles, qui constituent un enjeu central au vu de leur part dans les émissions.</p> <p>La notion de "mise en valeur des puits de carbone" a été retirée de la stratégie mais cette dernière possède toujours un focus sur la séquestration carbone.</p>	<p>Il serait approprié de faire le lien entre l'agriculture et l'énergie, en citant la place de l'agriculture sur le développement des ENR.</p> <p>Il est recommandé de faire de remonter la lutte contre l'artificialisation à un niveau plus transversal de la stratégie.</p> <p>La stratégie de séquestration carbone, avec des perspectives de stockage de l'ordre du double du stock actuel, pourrait être davantage détaillée.</p> <p>Ainsi, la stratégie de préservation ET de développement des puits de carbone existant doit être explicitée. Il s'agira notamment de faire le lien avec le monde agricole (ressources bocagères, agroforesterie, allongement des prairies, CIPAN, bandes enherbées, semis direct).</p>	<p>L'axe santé et environnement permet l'adaptation du territoire au changement climatique en visant une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ou encore en relocalisant l'alimentation. En revanche, l'adaptation au changement climatique du monde agricole n'est pas explicitement évoquée.</p>	<p>Il semble opportun de veiller à l'accompagnement proactif des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique, et notamment en lien avec la vulnérabilité des filières de production (cultures, élevages).</p>	<p>L'axe santé et environnement permet l'adaptation du territoire au changement climatique en visant une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ou encore en relocalisant l'alimentation. En revanche, l'adaptation au changement climatique spécifique au monde agricole n'est pas explicitement évoquée, et aucune action de l'axe transversal "adaptation" ne prévoit un accompagnement des acteurs agricoles, pourtant les premiers impactés et premiers concernés par ces sujets.</p> <p>Néanmoins, il est possible de noter l'élément "Acculturer et sensibiliser aux risques du dérèglement climatique" dans l'axe Adaptation et "Permettre l'accélération des changements de pratiques agricoles" dans la thématique "Economie".</p> <p>Les aspects sanitaires ne sont pas traités de manière dynamique sous l'angle du changement climatique.</p>	<p>Il semble opportun de veiller à l'accompagnement proactif des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique, et notamment en lien avec la vulnérabilité des filières de production (cultures, élevages).</p> <p>Les problématiques santé pourraient être observées à travers le prisme du changement climatique pour questionner la résilience du système de santé local face aux risques (coupures d'approvisionnements, surcharge des services d'urgence lors de vagues de chaleur, etc.)</p>	<p>En visant l'accompagnement de l'agriculture dans la baisse de ses émissions, la stratégie vise la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration, notamment grâce à la réduction du recours à l'utilisation des engrais azotés.</p>
<p>Energie</p> <p>La collectivité a élaboré un SDENR, ce qui permet une véritable intégration de la transition énergétique au plus près des opportunités du territoire.</p> <p>Néanmoins, le terme de l'axe "énergie", intitulé "Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables", est peu explicite. Le terme de "maîtrisé" ne traduit pas une vraie ambition de développement ENR et crée une confusion.</p> <p>Les sous-axes stratégiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acculturer, conseiller, former, accompagner les acteurs locaux - organiser l'implication du territoire dans les grands projets de production ENR - soutenir et développer la filière bois-énergie et les réseaux de chaleur - massifier les projets de petites et moyennes tailles - assurer le portage politique et animer le plan d'actions 	<p>L'axe "énergie" n'est pas encore rédigé en détails.</p> <p>Il est recommandé de veiller, au-delà du développement ENR, à disposer d'une politique de sobriété qui vise également à agir sur le besoin (l'énergie la plus propre est elle que l'on ne consomme pas), au-delà d'augmenter l'offre.</p> <p>Il est recommandé d'intégrer plus explicitement la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque dans les axes stratégiques, le développement ENR portant principalement sur ces trois technologies (un sous-axe par type d'ENR ?).</p> <p>Au vu des limites du réseau (page 94 de la stratégie), il s'agira de veiller, concernant la méthanisation et l'électricité renouvelable, à adapter la capacité du réseau de distribution à la production future.</p>	<p>L'axe énergie est rédigé.</p> <p>La collectivité a élaboré un SDENR, ce qui permet une véritable intégration de la transition énergétique au plus près des opportunités du territoire.</p> <p>En plus ces éléments évoqués dans le scénario 1, la nouvelle version de la stratégie met en avant un objectif de 100% de couverture énergétique des besoins du territoire d'ici à 2050.</p>	<p>Il est recommandé de veiller, au-delà du développement ENR, à disposer d'une politique de sobriété qui vise également à agir sur le besoin (l'énergie la plus propre est elle que l'on ne consomme pas), au-delà d'augmenter l'offre. L'axe transversal "Mobiliser le territoire" dispose de cet objectif, il serait pertinent de faire le lien dans l'axe Energie avec cet axe.</p> <p>Il est recommandé d'intégrer plus explicitement la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque dans les axes stratégiques, le développement ENR portant principalement sur ces trois technologies (un sous-axe par type d'ENR ?). Le cas échéant, préciser les formes d'énergies visées par chaque sous-axe de la stratégie.</p> <p>Au vu des limites du réseau (diagnostic), il s'agira de veiller, concernant la méthanisation et l'électricité renouvelable, à adapter la capacité du réseau de distribution à la</p>	<p>La réduction de la dépendance énergétique du territoire permet de limiter les ruptures en cas d'aléa en amont de la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Inscrire un objectif de protection des réseaux de production et de transport de l'énergie aux risques climatiques (inondations, surchauffe, tempête...) serait pertinent.</p>	<p>La réduction de la dépendance énergétique du territoire permet de limiter les ruptures en cas d'aléa en amont de la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Inscrire un objectif de protection des réseaux de production et de transport de l'énergie aux risques climatiques (inondations, surchauffe, tempête...) serait pertinent.</p>	<p>La substitution des énergies fossiles par le développement des ENR permet de réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques (PM et Nox notamment).</p>

Qualité de l'air			Gestion de l'eau				Milieux naturels et biodiversité		
<p>missions de polluants atmosphériques, afin de limiter l'impact de ces derniers sur la santé humaine et sur l'environnement ; développer la communication sur la qualité de l'air et notamment sur les périodes de pics de pollution ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air intérieur ; • Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants atmosphériques 			<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper la raréfaction de la ressource en eau en réduisant les besoins (sobriété) et en faisant évoluer les pratiques pour limiter les potentiels conflits d'usage à venir ; • Assurer la préservation et la restauration lorsque nécessaire des milieux aquatiques et humides ; • Réduire les émissions de polluants afin d'améliorer la qualité chimique et écologique des masses d'eau superficielles et souterraines ; • Prendre en compte l'ensemble du cycle de l'eau (gestion des eaux usées, gestion alternative des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation, etc.) dans les aménagements pour anticiper les effets du changement climatique ; • Prendre en compte les orientations du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE qui concernent le territoire. 				<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la trame verte et bleue, en l'intégrant dans les politiques d'aménagement afin, notamment, de diminuer les obstacles aux circulations ; • Protéger les espèces et milieux les plus sensibles et protégés (Natura 2000, zones humides, etc.) ; • Adapter les forêts et les plantations, en travaillant sur les différentes essences, et sur la prévention du risque d'incendie ; • Favoriser l'intégration de la nature en ville pour préserver et développer les corridors écologiques sur le territoire ; • Accroître la séquestration carbone au sein des espaces naturels du territoire. 		
Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRAADDET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRAADDET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRAADDET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon
Il s'agira de veiller à préciser l'impact de la stratégie d'adaptation sur la qualité de l'air, bien que les liens soient plus indirectes que ceux entre atténuation et changement climatique.	La stratégie contient un item sur le rafraîchissement des zones urbaines, qui peut impacter positivement la qualité de l'air ambiante par des actions de végétalisation des espaces. L'anticipation du risque incendie ou encore la protection des populations peuvent également avoir des co-bénéfices sur la qualité de l'air.	Il s'agira de veiller à préciser l'impact de la stratégie d'adaptation sur la qualité de l'air, bien que les liens soient plus indirectes que ceux entre atténuation et changement climatique.	La stratégie contient un axe sur la gestion concertée des usages de l'eau, l'économie de la ressource, la protection des captages et la lutte contre les inondations.	Il s'agira de veiller à préciser la stratégie d'adaptation en lien avec la gestion de l'eau, qui constitue un enjeu fort, aussi bien quantitativement que qualitativement, sur le territoire.	La stratégie, dans sa nouvelle version, précise les trois principales vulnérabilités du territoire en lien avec l'adaptation au changement climatique, dont un risque inondation avéré et potentiellement croissant, ainsi qu'une capacité limitée des nappes phréatiques sur les périodes de sécheresse. Ainsi, deux des trois principales vulnérabilités exposées sont en lien avec la ressource en eau. De fait, la stratégie d'adaptation repose sur des objectifs alignés avec ces enjeux : assurer une gestion concertée des usages de l'eau, améliorer la résistance du territoire lors des périodes d'inondation.	La gestion de l'eau, qui constitue un enjeu fort, aussi bien quantitativement que qualitativement, sur le territoire, est bien abordée dans le cadre de la stratégie et des objectifs stratégiques.	La stratégie contient un axe sur la prévention des risques naturels, un axe sur l'adaptation des usages de l'eau et un axe sur l'adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques.	Il s'agira de veiller à préciser la stratégie d'adaptation en lien avec les milieux naturels et la biodiversité, au-delà des titres des sous-axes.	La stratégie, dans sa seconde version, contient un objectif opérationnel explicite en lien avec la biodiversité, dans l'axe Santé & Environnement. Le plan d'actions associé à l'adaptation renforce le sujet avec une action "Préserver et accompagner l'adaptation de la biodiversité". Le "rafraîchissement des zones urbaines" ainsi que la "résistance du territoire lors des périodes d'inondation" passera éventuellement par des leviers de préservation des milieux naturels et l'amélioration des continuités écologiques.
Il s'agira de veiller à la prise en compte des questions de qualité de l'air intérieure (prévention, choix des matériaux...) et extérieure (politiques d'urbanisme, fumées de combustion...) dans la stratégie de l'axe urbanisme, et notamment prévoir l'intégration dans les documents d'urbanisme d'actions en ce sens.	La nouvelle version de l'axe urbanisme ne mentionne pas davantage l'attention qu'elle portera à la qualité de l'air intérieur mais estime maintenant que ses mesures auront un impact qualifié de moyen sur la qualité de l'air extérieure.	Il s'agira de veiller à la prise en compte des questions de qualité de l'air intérieure (prévention, choix des matériaux...) et extérieure (politiques d'urbanisme, fumées de combustion...) dans la stratégie de l'axe urbanisme, et notamment prévoir l'intégration dans les documents d'urbanisme d'actions en ce sens.	La stratégie urbanisme n'est pas encore formalisée par écrit. La désimpermeabilisation n'est pas directement mentionnée dans les axes stratégiques. La stratégie mentionne le fait de "Favoriser les aménagements et constructions durables" mais cela n'explicite pas la prise en compte de cet enjeu, qui peut fortement nuire au cycle de l'eau.	Il s'agira de veiller à la prise en compte des questions de la gestion de l'eau (gestion des eaux usées, préservation et restauration des milieux dans les opérations d'aménagement...) dans la stratégie de l'axe urbanisme, et notamment prévoir l'intégration dans les documents d'urbanisme d'actions en ce sens (obligations de maintenir les trames bleues, inciter à l'installation de récupérateurs d'eau, actions de sensibilisation lors des périodes de sécheresse...).	La nouvelle version de l'axe urbanisme traite de la préservation du cycle de l'eau au travers du plan d'actions qu'elle expose (notamment via des outils réglementaires tels que le SCOT et le PLU), mais n'évoque pas directement au sein de la stratégie sa volonté de préserver les milieux naturels et la biodiversité. Le sujet est, en revanche, évoqué dans les parties dédiées à l'économie et santé & environnement	Il s'agira de veiller à la prise en compte des questions de la gestion de l'eau (gestion des eaux usées, préservation et restauration des milieux dans les opérations d'aménagement...) dans la stratégie de l'axe urbanisme, bien que ces éléments soient abordés ailleurs, dans l'axe Santé & Environnement et Adaptation au CC.	La stratégie urbanisme n'est pas encore formalisée par écrit. La désimpermeabilisation n'est pas directement mentionnée dans les axes stratégiques. La stratégie mentionne le fait de "Favoriser les aménagements et constructions durables" mais cela n'explicite pas la prise en compte de cet enjeu, qui peut fortement nuire aux milieux naturels et à la biodiversité.	Il s'agira de veiller à intégrer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans la stratégie d'urbanisme : Privilégier des matériaux/structures "refuges" pour la biodiversité. Quels outils pour la protection/restauration des habitats dans les jardins ? Quelle mise en œuvre pour la désimpermeabilisation et dans quelle proportion ?	La nouvelle version de l'axe urbanisme traite de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité au travers du plan d'actions qu'elle expose (notamment via des outils réglementaires tels que le SCOT et le PLU), mais n'évoque pas directement au sein de la stratégie sa volonté de préserver les milieux naturels et la biodiversité. Le sujet est, en revanche, évoqué dans la partie dédiée à l'économie et santé & environnement
Pour favoriser le report modal, il est recommandé que la stratégie fasse bien écho au lien entre mobilité durable et qualité de l'air, notamment en communiquant sur les risques liés à l'exposition des polluants atmosphériques et leurs sources d'émission.	L'axe stratégique "mobilité" est rédigée dans cette seconde version. La stratégie "mobilité" permettra une réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration, ce qui aura un impact bénéfique sur la qualité de l'air, grâce à la réduction des distances parcourues notamment en véhicule thermique.	Pour favoriser le report modal, il est recommandé que la stratégie fasse bien écho au lien entre mobilité durable et qualité de l'air, notamment en communiquant sur les risques liés à l'exposition des polluants atmosphériques et leurs sources d'émission. Le lien avec la qualité de l'air est plus explicité dans cette seconde version, grâce à la grille d'impact qui met en avant un impact positif sur la qualité de l'air pour l'ensemble des axes stratégiques.	L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail. Il n'y a pour le moment pas d'objectif spécifique à la gestion de l'eau. Ce secteur prélève peu d'eau mais les surfaces artificialisées, et favorables au ruissellement, sont conséquentes.	Il semble pertinent d'intégrer dans l'axe "mobilité", en lien avec le développement des infrastructures de mobilité (transport de personnes et transport de marchandises), la limitation de l'imperméabilisation des zones sujettes aux risques d'inondation.	La nouvelle version de l'axe mobilité ne mentionne pas directement la limitation de l'imperméabilisation des zones sujettes au risque inondation. De plus, le plan d'actions qui l'accompagne ne mentionne pas la vigilance du risque d'imperméabilisation en lien avec les différentes actions prévues. Néanmoins, ces vigilances sont présentes dans les parties Santé & Environnement et Adaptation	Il semble pertinent d'intégrer dans l'axe "mobilité", en lien avec le développement des infrastructures de mobilité (transport de personnes et transport de marchandises), la limitation de l'imperméabilisation des zones sujettes aux risques d'inondation.	L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail. Les sous-axes de la stratégie, en permettant de réduire les déplacements carbonés (distances parcourues et type de motorisation), devraient permettre de réduire les nuisances pour la faune / flore. Il est recommandé de mentionner la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser), obligatoire pour tout projet d'infrastructure (transports routiers et transports de marchandises). Il est recommandé d'évoquer la question du stationnement, en lien avec la désimpermeabilisation des espaces. Il est possible d'aborder la requalification de routes (zones piétonnes, partagées, pistes cyclables, etc.) afin d'éviter la création de nouvelles	L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encore rédigé dans le détail. Les sous-axes de la stratégie, en permettant de réduire les déplacements carbonés (distances parcourues et type de motorisation), devraient permettre de réduire les nuisances pour la faune locale. Néanmoins, le développement des infrastructures de mobilité peuvent impacter les milieux naturels. Ces problématiques sont principalement abordées via la thématique Santé & Environnement.	L'axe stratégique "mobilité", dans sa nouvelle version, est davantage détaillé. Les points de vigilance restent pour autant les mêmes : Les sous-axes de la stratégie, en permettant de réduire les déplacements carbonés (distances parcourues et type de motorisation), devraient permettre de réduire les nuisances pour la faune locale. Néanmoins, le développement des infrastructures de mobilité peuvent impacter les milieux naturels. Ces problématiques sont principalement abordées via la thématique Santé & Environnement.
Dans la stratégie une sensibilisation des acteurs économiques, il est conseillé d'appuyer sur la place de l'industrie dans les sources d'émissions de polluants et leur impact sur la santé, ainsi que sur l'intérêt de protéger les employés face à l'exposition de ces polluants.	La stratégie prévoit la réduction de la production de déchets, qui permettra de réduire l'impact des déchets sur la qualité de l'air. Aussi, la promotion de l'usage des matériaux biosourcés présente un impact positif sur la qualité de l'air intérieure. L'amélioration de la maîtrise de l'énergie et de la gestion environnementale des activités industrielles peut réduire les émissions de plusieurs catégories de polluants. Enfin, la globale reterritorialisation des filières économiques par le déploiement de l'économie circulaire permettra notamment la réduction des déplacements (fossiles) et ainsi une baisse de la pollution atmosphérique.	Dans la stratégie de sensibilisation des acteurs économiques, il est conseillé d'appuyer sur la place de l'industrie dans les sources d'émissions de polluants et leur impact sur la santé, ainsi que sur l'intérêt de protéger les employés face à l'exposition de ces polluants.	L'axe "adaptation" qui est transversal prévoit d'assurer une gestion concertée des usages de l'eau, sans pour autant faire référence directement au tissu économique. L'axe "économie" prévoit la mise en place d'actions relatives à la réduction des déchets à la source, ce qui permettra de réduire l'impact des déchets sur la dégradation de la qualité de l'eau. La stratégie vise "la gestion environnementale du secteur industriel" sans pour autant préciser les ressources concernées par cette stratégie. De façon générale, peu de liens sont établis entre les activités économiques et la gestion de l'eau.	Il est recommandé d'intégrer le cycle de l'eau à la stratégie de l'axe "économie". Cela permettra notamment de détecter les potentielles sources de rejet des industriels dans l'environnement et s'en protéger, ou encore d'anticiper la raréfaction de la ressource en eau (réduction des consommations et anticipation des potentiels conflits d'usage à venir). Les eaux non potables peuvent potentiellement être utilisées pour des usages industriels (systèmes de refroidissement, production d'énergie, lavage, etc.). L'écologie industrielle territoriale peut réduire le volume total d'eau prélevée. Un rappel sur les émissions de polluants spécifiquement dans les milieux aquatiques pourrait être réalisé ponctuellement. Les travaux de rénovation peuvent également être une opportunité d'aborder la gestion économique de l'eau (substitution technologique, accompagnement au changement/à l'adoption	L'axe "adaptation" qui est transversal prévoit d'assurer une gestion concertée des usages de l'eau, sans pour autant faire référence directement au tissu économique. Et l'axe "Santé & Environnement" porte l'action n°2 "Préserver la ressource en eau". L'axe "économie" prévoit la mise en place d'actions relatives à la réduction des déchets à la source, ce qui permettra de réduire l'impact des déchets sur la dégradation de la qualité de l'eau. Les impacts attendus sur la qualité de l'eau est un des indicateurs mis en avant lors du détail des actions en fin de document.	Une approche plus spécifique portant sur l'utilisation de la ressource en eau dans les activités économiques permettrait d'aborder de manière plus systémique : les potentielles sources de rejet des industriels dans l'environnement et les moyens d'actions pour la préservation des milieux aquatiques, la raréfaction de la ressource en eau, les potentiels conflits d'usage à venir, etc.	La stratégie "économie" ne prévoit pas explicitement la limitation de l'artificialisation. Elle cherche surtout l'optimisation des procédés (efficacité). Elle évoque la "gestion environnementale" des sites industriels, sans pour autant préciser ce qu'elle prévoit pour les milieux naturels et la biodiversité.	En lien avec l'axe "urbanisme", il est recommandé de limiter la destruction des milieux avec l'appui des documents d'urbanisme et d'encourager la végétalisation des bâtiments et des sites (toitures, haies, mares, ruches, etc.). Aussi, il est recommandé d'ajouter des préconisations sur la protection des sols et de la biodiversité en cas de construction et/ou d'extension.	Le plan d'actions accolé à la stratégie prévoit bien le développement et l'encouragement des activités durables (matériaux de construction, gestion des ressources, choix des implantations), et notamment via les actions 3.1 et 3.2 qui visent à conditionner l'implantation à un impact social et environnemental (activité de l'entreprise, gestion des ressources pendant son exercice...) Pour autant, la stratégie, dans sa nouvelle version, n'évoque pas directement la limitation de l'artificialisation en lien avec sa stratégie économique mais est traitée à part dans "Santé & Environnement". Une action du plan d'actions y fait indirectement référence, l'action 6.2 "Référer tous les bâtiments inoccupés pouvant accueillir une activité économique", qui permettra de limiter la consommation d'espaces.

<p>L'accompagnement des activités agricoles dans l'identification et la mise en œuvre des actions les plus efficaces afin d'améliorer la qualité de l'air est vivement conseillé.</p>	<p>En visant l'accompagnement de l'agriculture dans la baisse de ses émissions, la stratégie vise la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration, notamment grâce à la réduction du recours à l'utilisation des engrais azotés.</p>	<p>L'accompagnement des activités agricoles dans l'identification et la mise en œuvre des actions les plus efficaces afin d'améliorer la qualité de l'air est vivement conseillé.</p>	<p>La stratégie prévoit la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Pour autant, la stratégie n'étant pas explicitée, il n'est pas précisé les sous-objectifs associés à ces deux objectifs, et notamment le lien avec les activités agricoles, fortement concernés par la thématique de la gestion de l'eau (raréfaction de la ressource, irrigation, pollutions par les effluents ou les pratiques culturales..).</p>	<p>Il semble opportun d'inclure les activités agricoles, dont le rôle sur la gestion de l'eau est majeur, au sous-axe dédié à la gestion de l'eau.</p>	<p>La stratégie prévoit la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Pour autant, si la stratégie ne présente pas le lien spécifique avec les activités agricoles, fortement concernés par la thématique de la gestion de l'eau (raréfaction de la ressource, irrigation, pollutions par les effluents ou les pratiques culturales..), elle évoque la création d'une trame verte et brune favorisant la qualité de l'eau</p>	<p>Il semble opportun d'inclure les activités agricoles, dont le rôle sur la gestion de l'eau est majeur, à la stratégie, et de les mentionner explicitement.</p>	<p>L'accompagnement du monde agricole permettra de préserver les milieux agricoles et la biodiversité, et d'en améliorer leur gestion. Les questions de biodiversité font partie de cet axe, mais ne sont pas cités explicitement dans les sous-axes.</p>	<p>Il est opportun d'inclure dans la stratégie des mesures sur la plantation de haies, refuges de biodiversité, appui aux continuités écologiques et outil de lutte contre l'érosion des sols. Aussi, il est recommandé de limiter l'artificialisation des espaces agricoles pour maintenir la séquestration carbone. Il est recommandé d'inclure explicitement la préservation et valorisation de la biodiversité dans la stratégie.</p>	<p>Les aspects liés au monde agricole, notamment le changement des pratiques, est dorénavant abordé dans l'axe "Economie" et permettra de préserver les milieux agricoles et la biodiversité. La préservation de la biodiversité est un des 6 objectifs opérationnels de cet axe. Cet aspect est renforcé par l'ambition de la création d'une trame verte et brune.</p>
<p>Il serait bon d'intégrer un objectif de préservation de la qualité de l'air en parallèle du développement de la filière bois - énergie.</p>	<p>La substitution des énergies fossiles par le développement des ENR permet de réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques (PM et Nox notamment).</p>	<p>Il serait bon d'intégrer un objectif de préservation de la qualité de l'air en parallèle du développement de la filière bois - énergie.</p>	<p>La stratégie énergétique peut impacter la ressource en eau par le biais du développement de la méthanisation.</p>	<p>Il s'agira de veiller à inclure dans la stratégie la prise en compte du risque de dégradation de la qualité de l'eau lié aux pollutions que peut entraîner la méthanisation.</p>	<p>La stratégie énergétique peut impacter la ressource en eau par le biais du développement de la méthanisation. Le scénario 2 de Redon ne fait pas spécifiquement référence à cette composante.</p>	<p>Il s'agira de veiller à inclure dans la stratégie la prise en compte du risque de dégradation de la qualité de l'eau lié aux pollutions que peut entraîner la méthanisation.</p>	<p>Le développement ENR peut impacter les milieux naturels et la biodiversité (nuisances sonores, destruction d'habitats et d'espèces..). La stratégie "énergie" n'étant pas encore rédigée, la façon dont sera prise en compte cette thématique n'est pas encore explicitée.</p>	<p>Il semble pertinent d'intégrer la prise en compte systématique des enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la définition des projets, et de privilégier l'évitement à la réduction ou la compensation.</p>	<p>Le développement ENR peut impacter les milieux naturels et la biodiversité (nuisances sonores, destruction d'habitats et d'espèces..). La stratégie "énergie" est davantage rédigée, elle mentionne le fait de "maîtriser les différents enjeux (paysagers, acceptabilité, financier, environnement..)", sans pour autant être plus explicite sur l'enjeu de préservation des milieux naturels.</p>

Agriculture et alimentation				Milieu humain (habitat et mobilité)				
<ul style="list-style-type: none"> Adapter le secteur agricole au changement climatique, en faisant évoluer les pratiques agricoles (diversification des cultures, meilleure prise en compte des fonctionnements du sol, plantation d'arbres et de haies, etc.) ; Réduire la dépendance aux intrants chimiques et favoriser les pratiques agroécologiques ; Favoriser le développement des circuits-courts et accompagner l'évolution des comportements alimentaires ; Réduire l'artificialisation des sols pour préserver les espaces agricoles et naturels du territoire ; Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, etc.) par le secteur agricole ; Maintenir ou accroître la séquestration carbone sur le territoire (prairies permanentes, haies bocagères, etc.) ; Contribuer au maintien et à l'entretien des paysages agricoles du territoire Préserver le foncier agricole ; Lutter contre la précarité alimentaire ; Accompagner l'installation des nouveaux agriculteurs et plus particulièrement des jeunes générations. 				<ul style="list-style-type: none"> Adapter le parc de logements pour favoriser le confort d'été et limiter les passivités énergétiques, dans les nouvelles constructions ainsi que dans des opérations de rénovation ; Sensibiliser les habitants, administrations et entreprises du territoire aux usages de l'énergie et à la possibilité de produire sa propre énergie ; Mobiliser le parc existant pour limiter le recours à la consommation foncière Engager la baisse de la dépendance énergétique des transports en favorisant les modes de déplacement peu ou pas consommateurs d'énergie (bornes de recharge, aires et réseaux de covoiturage, transports en commun, vélo-routes, etc.) ; Favoriser une mobilité « pour tous » : en incluant une réflexion urbaine et rurale, pour les étudiants, personnes âgées, etc. ; Favoriser la densification et le renouvellement urbain pour réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels et limiter la dépendance à la voiture pour certains déplacements ; Travailler avec les entreprises du territoire pour limiter l'impact de leurs déplacements (marchandises et personnes) ; Limiter les impacts sanitaires liés à la mobilité (qualité de l'air, sédentarité, etc.). 				
Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRADET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2	Scénario 1 Redon	Recommandations & écart "conformité réglementaire" (LTECV, SRADET (énergie), SNBC (GES))	Scénario 2 Redon	Remarques scénario 2
Il s'agira de veiller à préciser la stratégie d'adaptation en lien avec les milieux naturels et la biodiversité, au-delà de présenter ces items dans la synthèse du plan d'actions.	La stratégie contient un axe sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.	Il est recommandé d'intégrer un axe sur l'adaptation de l'élevage agricole, au-delà des activités végétales.	La stratégie, dans sa seconde version, ne contient pas d'axe sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.	Il est recommandé d'intégrer un axe sur l'accompagnement du monde agricole et l'adaptation au changement climatique.	La stratégie contient un axe sur l'adaptation des activités touristiques au changement climatique. En revanche, elle ne présente pas d'axe stratégique sur l'adaptation des infrastructures de mobilité et de l'offre de mobilité ou encore sur l'adaptation des activités économiques ou activités essentielles comme la santé ou l'éducation (ex: étude de vulnérabilité). La stratégie prévoit d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire afin d'identifier les principaux enjeux d'adaptation, puis dans un second temps d'élaborer des stratégies d'adaptation adaptées aux enjeux identifiés.	Il est recommandé d'intégrer les axes mentionnés (à gauche) à la stratégie d'adaptation. Aussi, il est recommandé d'élaborer une stratégie d'adaptation globale, qui contiendra les stratégies d'adaptation spécifiques, afin de disposer d'une véritable dynamique, d'une véritable gouvernance, et d'une véritable prise en compte de cet enjeu.	Le plan d'actions présenté dans la stratégie intègre bien des axes portant sur l'adaptation des infrastructures de mobilité et les activités économiques, aussi bien sur de la gestion de crise court terme que sur des phénomènes de long terme comme le retrait-gonflement argileux.	Il est recommandé d'intégrer un paragraphe général présentant la stratégie retenue, au-delà des enjeux, et détaillant les quatre objectifs stratégiques, notamment pour faire le lien avec l'ensemble des cibles visées qui ne sont pas explicites à la lecture des objectifs. Aussi, il est recommandé de prévoir une instance de gouvernance de l'adaptation au plus haut niveau (élus notamment), au-delà de la communication et de la sensibilisation prévues.
Il s'agira de veiller à intégrer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans la stratégie d'urbanisme : Privilégier des matériaux/structures "refuges" pour la biodiversité. Quels outils pour la protection/restauration des habitats dans les jardins ? Quelle mise en œuvre pour la désimperméabilisation et dans quelle proportion ? Des objectifs sur le changement d'occupation des sols sont présents dans la stratégie dans la partie liée à la séquestration carbone. Il est recommandé d'intégrer dans les objectifs chiffrés de la stratégie une traduction des objectifs déjà présents dans le plan d'action concernant l'imperméabilisation.	La stratégie urbanisme n'est pas encore formalisée par écrit. La désimperméabilisation n'est pas directement mentionnée dans les axes stratégiques. La stratégie mentionne le fait de "Favoriser les aménagements et constructions durables" mais cela n'explicite pas la prise en compte de cet enjeu, qui peut fortement nuire à l'agriculture.	Vigilance sur l'artificialisation des sols pour les activités, d'autant plus que l'urbanisation est dense sur le territoire. Il est recommandé d'intégrer des objectifs afin de privilégier la densification et la réhabilitation d'espaces déjà urbanisés.	La nouvelle version ne prévoit pas d'objectifs spécifiques chiffrés afin de privilégier la densification et la réhabilitation d'espaces déjà urbanisés. Elle évoque une stratégie de "sobriété foncière", qui n'engage pas pour autant directement à la désimperméabilisation, mais à une réduction de l'urbanisation. Néanmoins, cet aspect est traité dans la partie santé & environnement	Vigilance sur l'artificialisation des sols pour les activités, d'autant plus que l'urbanisation est dense sur le territoire. Il est recommandé d'intégrer des objectifs afin de privilégier la densification et la réhabilitation d'espaces déjà urbanisés.	Rénover le parc de logements en améliorant sa performance énergétique et lutter contre la précarité énergétique permet de protéger ces populations aux vagues de chaleur. Bien qu'à première vue cet enjeu semble intégré, en l'absence de détail de la stratégie (non formalisée par écrit), il n'est pas possible de juger précisément de la prise en compte du milieu humain dans l'axe "urbanisme".	Il s'agira de veiller, en formalisant la stratégie, d'intégrer une priorisation faite aux populations les plus vulnérables et/ou avec peu de ressources. Aussi, la prise en compte des mobilités actives/partagées dans les politiques d'urbanisme (aménagement des zones résidentielles et tertiaires, des axes reliant les zones rurales).	La version 2 de l'axe urbanisme dispose d'un objectif de lutte contre la précarité énergétique. Ce élément est exposé dans le tableau de synthèse du plan d'actions de cet axe, qui prévoit de "Proposer des leviers financiers facilitant" et notamment un accompagnement financiers complémentaire à Ma Prim Rénov et un dispositif de tiers-investisseurs. Néanmoins, la stratégie et les objectifs associés en lien avec l'accompagnement aux populations vulnérables et/ou avec peu de ressources n'est pas explicitée.	La prise en compte des mobilités actives/partagées dans les politiques d'urbanisme (aménagement des zones résidentielles et tertiaires, des axes reliant les zones rurales) n'est pas abordée. Bien qu'elle soit traitée dans l'axe "mobilité" il est recommandé de faire le lien dans cet axe. Aussi, il est recommandé d'étayer les objectifs chiffrés associés à l'accompagnement aux populations vulnérables et/ou avec peu de ressources.
Il est recommandé de prévoir d'évoquer la loi ZAN dans l'axe "mobilité". Il est recommandé de limiter l'imperméabilisation et la segmentation des espaces pour préserver les corridors écologiques / la biodiversité, ainsi que de prévoir l'augmentation des zones tampons permettant d'atténuer les pollutions (sonore, atmosphérique) à proximité des principaux axes routiers. Il est recommandé de prévoir la végétalisation des zones de mobilité, ce qui permettra à la fois de favoriser le confort d'été des usagers et la trame verte de la faune / flore. Il est recommandé de mentionner la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser), obligatoire pour tout projet d'infrastructure (transports routiers et transports de marchandises). Il est recommandé d'évoquer la question du stationnement, en lien avec la désimperméabilisation des espaces. Il est possible d'aborder la requalification de routes (zones piétonnes, partagées, pistes cyclables, etc.) afin d'éviter la création de nouvelles	L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encoré rédigé dans le détail. Les sous-axes de la stratégie, en permettant de réduire les déplacements carbonés (distances parcourues et type de motorisation), devraient permettre de réduire les nuisances pour la faune locale. Néanmoins, le développement des infrastructures de mobilité peuvent impacter les milieux naturels.	Il semble opportun de prévoir d'évoquer la loi ZAN dans l'axe "mobilité". Il est recommandé de limiter l'imperméabilisation et la segmentation des espaces pour préserver les corridors écologiques / la biodiversité, ainsi que de prévoir l'augmentation des zones tampons permettant d'atténuer les pollutions (sonore, atmosphérique) à proximité des principaux axes routiers. Il est recommandé de prévoir la végétalisation des zones de mobilité, ce qui permettra à la fois de favoriser le confort d'été des usagers et la trame verte de la faune / flore. Il est recommandé de mentionner la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser), obligatoire pour tout projet d'infrastructure (transports routiers et transports de marchandises). Il est recommandé d'évoquer la question du stationnement, en lien avec la désimperméabilisation des espaces. Il est possible d'aborder la requalification de routes (zones piétonnes, partagées, pistes cyclables, etc.) afin d'éviter la création de nouvelles	L'axe stratégique "mobilité", dans sa nouvelle version, est davantage détaillé. Les points de vigilance restent pour autant les mêmes : Les sous-axes de la stratégie, en permettant de réduire les déplacements carbonés (distances parcourues et type de motorisation), devraient permettre de réduire les nuisances et pollutions. Néanmoins, le développement des infrastructures de mobilité peuvent impacter les milieux agricoles, notamment via la consommation d'espaces. De reste, ces problématiques sont principalement abordées via la thématique Santé & Environnement.	Il semble opportun de prévoir d'évoquer la loi ZAN dans l'axe "mobilité". Il est recommandé de limiter l'imperméabilisation ainsi que de prévoir l'augmentation des zones tampons permettant d'atténuer les pollutions (sonore, atmosphérique) à proximité des principaux axes routiers. Il est recommandé de prévoir la végétalisation des zones de mobilité, ce qui permettra à la fois de favoriser le confort d'été des usagers et la trame verte de la faune / flore. Il est recommandé de mentionner la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser), obligatoire pour tout projet d'infrastructure (transports routiers et transports de marchandises). Il est recommandé d'évoquer la question du stationnement, en lien avec la désimperméabilisation des espaces. Il est possible d'aborder la requalification de routes (zones piétonnes, partagées, pistes cyclables, etc.) afin d'éviter la création de nouvelles infrastructures Veiller à maîtriser l'artificialisation dans le	L'axe stratégique "mobilité" n'est pas encoré rédigé dans le détail. La réduction du recours à la voiture thermique permet de réduire les nuisances sonores et la concentration de polluants, améliorant le bien-être et la santé des populations. Développer les mobilités actives permet également d'améliorer la santé de ces utilisateurs. La stratégie n'évoque pas directement l'objectif d'un accès à tous à la mobilité durable.	Il est recommandé de prêter une vigilance à la prise en compte des réalités sociales et économiques de tous les habitants, et veiller à inclure des solutions pour les personnes isolées ou en situation de précarité "mobilité". Concernant la logistique, il est recommandé d'étudier les leviers de réduction du nombre de livraison (livraisons aux particuliers notamment) et favoriser les livraisons à "faible" impact.	L'axe stratégique "mobilité" est à présent rédigé. La réduction du recours à la voiture thermique permet de réduire les nuisances sonores et la concentration de polluants, améliorant le bien-être et la santé des populations. Développer les mobilités actives permet également d'améliorer la santé de ces utilisateurs. La stratégie n'évoque pas directement l'objectif d'un accès à tous à la mobilité durable, mais le prévoit bien au travers de son plan d'action, notamment au travers des actions "Renforcer les réseaux de proximité pour une desserte de l'ensemble des habitants via la stratégie de mobilités de RA", "Proposer des services de mobilités pour l'ensemble des habitants de Redon Agglomération"	Bien que la prise en compte des réalités sociales et économiques de tous les habitants (solutions pour les personnes isolées ou en situation de précarité "mobilité") se note au travers du tableau de synthèse du plan d'actions, il est recommandé de mentionner cet objectif dans le contenu même de la stratégie. La logistique, grande absente dans la première version de la stratégie, est désormais traitée dans le détail, ce qui est un point très encourageant.
En lien avec les axes "urbanisme" et "santé & environnement", il est recommandé de prévoir d'évoquer la loi ZAN dans l'axe et d'ajouter des préconisations sur la protection des sols et de la biodiversité en cas de construction et/ou d'extension. Aussi, il est recommandé de fixer des objectifs chiffrés, par exemple en lien avec le développement de l'EIT.	Le développement économique, sans stratégie explicite de réduction de l'artificialisation, peut impacter les activités agricoles.	Il semble pertinent de préciser que la stratégie économique répondra également à l'objectif de limitation de l'artificialisation de la collectivité, afin, notamment, de préserver l'activité agricole.	Le développement économique, sans stratégie explicite de réduction de l'artificialisation, peut impacter les activités agricoles. Cette externalité négative est abordée de manière globale dans l'axe "Santé & Environnement" L'axe promeut une accélération des changements de pratiques agricoles préservant les ressources	Il semble pertinent de préciser que la stratégie économique répondra également à l'objectif de limitation de l'artificialisation de la collectivité, afin, notamment, de préserver l'activité agricole.	Dans sa configuration actuelle, la stratégie économique n'aura pas d'impact majeur sur la société civile, hormis sur le volet déchets. Il n'y a pas d'objectif stratégique en ce sens.	Il semble opportun de veiller à ce que la stratégie déchets vise à accompagner économiquement les populations les plus précaires à l'achat de composteurs et autres solutions facilitant le tri à la source et/ou la réduction de déchets. Il est également recommandé de veiller à sensibiliser l'ensemble de la population (écoles, entreprises, événements culturels, etc.), et d'éveiller les acteurs économiques sur les bénéfices écologiques, sociaux et économiques des solutions d'économie circulaire. Il est également recommandé de réduire l'impact de la voiture individuelle en tenant compte de la distance entre les zones industrielles et les bassins de vie (navettes, adaptation aux TC, densifier les zones déjà artificialisées pour diminuer les besoins en aménagement et en transports, travailler conjointement avec les acteurs économiques, etc.)	Dans sa configuration actuelle, la stratégie économique cherche à optimiser et densifier les espaces économiques, ainsi qu'acculturer les entreprises aux enjeux climatiques et développer les synergies entre entreprises (EIT), ce qui impactera positivement cette composante. La stratégie déchets ne prévoit pas d'accompagnement aux populations les plus précaires.	Il semble opportun de veiller à ce que la stratégie déchets vise à accompagner économiquement les populations les plus précaires à l'achat de composteurs et autres solutions facilitant le tri à la source et/ou la réduction de déchets. Il est également recommandé de veiller à sensibiliser l'ensemble de la population (écoles, entreprises, événements culturels, etc.), et d'éveiller les acteurs économiques sur les bénéfices écologiques, sociaux et économiques des solutions d'économie circulaire.

<p>Il est recommandé d'inclure explicitement la préservation et valorisation de la biodiversité dans la stratégie.</p>	<p>L'accompagnement du monde agricole est bien intégrée à la stratégie. De plus, la promotion d'une alimentation locale et durable est bien avancée. Petit point de vigilance car cet axe n'est pas encore formalisé dans sa rédaction finale.</p>	<p>Il s'agira de veiller à ce que la stratégie développe explicitement ses objectifs en lien avec l'agriculture et l'alimentation, notamment en lien avec le PAT 2.</p>	<p>L'accompagnement du monde agricole est bien intégrée à la stratégie. De plus, la promotion d'une alimentation locale et durable est bien avancée.</p>	<p>La stratégie intègre bien les enjeux du PAAT, bien qu'il ne soit pas cité directement dans la stratégie (recommandé). Le plan d'actions dispose d'un axe spécifiquement dédié à ce document, "Reconnaître et valoriser la notion de "service rendu" à l'environnement notamment à travers le PAAT".</p>	<p>En favorisant une alimentation locale et durable, la société civile pourra réaliser sa transition alimentaire. En favorisant une eau de qualité et en quantité suffisante, la société civile pourra bénéficier de ressources durables. En favorisant une agriculture durable, les agriculteurs disposeront d'une activité pérenne, qui leur assurera un revenu et une meilleure qualité de vie.</p>	<p>Il est recommandé de sensibiliser les usagers du territoire sur le rôle de l'agriculture et l'importance de préservation du monde agricole. Il est recommandé d'intégrer la lutte contre la précarité alimentaire afin de favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et constitue un enjeu de santé majeur. Il est recommandé, auprès des acteurs agricoles, d'accompagner la transition du modèle social et économique agricole (financements, accès à l'information, création et maintien de débouchés, etc.). Aussi, il est recommandé de favoriser les échanges entre le milieu agricole et les habitants (visites de fermes, soutien aux AMAP, agriculture urbaine...).</p>	<p>En favorisant une alimentation locale et durable, la société civile pourra réaliser sa transition alimentaire. En favorisant une eau de qualité et en quantité suffisante, la société civile pourra bénéficier de ressources durables. En favorisant une agriculture durable, les agriculteurs disposeront d'une activité pérenne, qui leur assurera un revenu et une meilleure qualité de vie. A été intégrée la lutte contre la précarité alimentaire afin de favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et constitue un enjeu de santé majeur.</p>	<p>Il est recommandé de sensibiliser les usagers du territoire sur le rôle de l'agriculture et l'importance de préservation du monde agricole. Il est recommandé de favoriser les échanges entre le milieu agricole et les habitants (visites de fermes, soutien aux AMAP, agriculture urbaine...).</p>
<p>Il semble pertinent d'intégrer la prise en compte systématique des enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la définition des projets, et de privilégier l'évitement à la réduction ou la compensation.</p>	<p>Le développement ENR peut impacter la production agricole et entraîner des conflits d'usage avec cette activité. De plus, cela peut entraîner des conflits de voisinage (atteinte au paysage, nuisances sonores...). La stratégie "énergie" n'étant pas encore rédigée, la façon dont sera prise en compte cette thématique n'est pas encore explicitée.</p>	<p>Il semble opportun d'intégrer la prise en compte systématique des enjeux agricoles dans la définition des projets, et de privilégier l'évitement à la réduction ou la compensation.</p>	<p>Le développement ENR peut impacter la production agricole et entraîner des conflits d'usage avec cette activité. De plus, cela peut entraîner des conflits de voisinage (atteinte au paysage, nuisances sonores...). La stratégie "énergie" est davantage rédigée, elle mentionne le fait de "maîtriser les différents enjeux (paysagers, acceptabilité, financier, environnement...)", sans pour autant être plus explicite sur la stratégie de prise en compte de ces enjeux.</p>	<p>Il semble opportun d'intégrer la prise en compte systématique des enjeux agricoles dans la définition des projets, et de privilégier l'évitement à la réduction ou la compensation.</p>	<p>La stratégie "énergie" entraînera une modification des paysages (ex : ombrières en toiture ou au sol...) et des sources d'énergie des particuliers (ex: réseaux de chaleur). La stratégie n'explicité pas la pédagogie développée dans la transition énergétique du territoire, qui permettra de mettre en oeuvre efficacement le SDENR.</p>	<p>Il semble pertinent d'établir des objectifs de communication et de sensibilisation à l'ensemble des parties prenantes (citoyens, professionnels, associations...) afin de partager les enjeux et actions du SDENR, pour prévenir les conflits potentiels. Il s'agira également de veiller à ce que le développement ENR n'entraîne pas davantage de transport, notamment sur le développement de la méthanisation.</p>	<p>La stratégie "énergie" entraînera une modification des paysages (ex : ombrières en toiture ou au sol...) et des sources d'énergie des particuliers (ex: réseaux de chaleur). La stratégie, dans sa seconde version, explicite la pédagogie développée dans la transition énergétique du territoire, qui permettra de mettre en oeuvre efficacement le SDENR. Pour cela, elle prévoit un axe "Acculturer, conseiller, former et accompagner les acteurs locaux". Cet axe prévoit l'accompagnement des communes et notamment l'acculturation des élus et acteurs locaux, mais ne précise pas d'enjeu de pédagogie auprès du grand public et des riverains des projets. Néanmoins, l'axe "Mobilisation du territoire" permet d'entrevoir une volonté d'implication des parties prenantes locales.</p>	<p>Il semble pertinent d'établir des objectifs de communication et de sensibilisation à l'ensemble des parties prenantes (citoyens, professionnels, associations...) afin de partager les enjeux et actions du SDENR, pour prévenir les conflits potentiels. Il s'agira également de veiller à ce que le développement ENR n'entraîne pas davantage de transport, notamment sur le développement de la méthanisation.</p>